

GROUPE BOCENOR INC.

**Rapport annuel
2005**

Profil

Fondé en 1946, Groupe Bocenor inc. (« Bocenor » ou la « Société ») est un important manufacturier canadien de portes et fenêtres. La Société, qui exploite sept usines au Québec employant environ 1 000 personnes, offre une variété de fenêtres de bois et de polychlorure de vinyle (PCV) ainsi que des portes extérieures haut de gamme. Par le biais de sa division Multiver, Bocenor fabrique des unités de verre scellées à haute performance énergétique et de verre laminé en sus du verre trempé, poli et biseauté. En plus de répondre à la quasi-totalité des besoins de Bocenor en unités de verre scellées, les produits de Multiver sont commercialisés auprès d'une clientèle externe œuvrant principalement dans le domaine de la construction commerciale et institutionnelle.

Bocenor commercialise ses portes et fenêtres ainsi que ses unités de verre scellées dans le marché de la rénovation et de la construction domiciliaires et commerciales, principalement au Québec, en Ontario, dans les Maritimes et dans le nord-est des États-Unis. Elle dessert les distributeurs indépendants de matériaux de construction, les distributeurs spécialisés dans la vente de portes et fenêtres et produits d'ébénisterie, les entrepreneurs en construction/rénovation, les chaînes de magasins à grande surface, ainsi que les entreprises de vitrerie.

Bocenor est une société ouverte inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole GBO.

Points saillants financiers

(en milliers de \$, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

Exercices terminés le dernier jour de février

	2005	2004	2003	2002	2001
Résultats d'exploitation					
Ventes	120 226 \$	126 469 \$	127 699 \$	109 401 \$	114 275 \$
BAAIL ⁽¹⁾	2 489	5 638	10 016	6 794	(7 546)
Bénéfice net (perte nette)	7 872 ⁽²⁾	(2 360)	1 582	(2 679)	(24 786)
• par action (de base et dilué) ⁽³⁾	0,34 ⁽²⁾	(0,17)	0,12	(0,20)	(4,92)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	23 224 ⁽⁴⁾	13 823	13 823	13 823 ⁽⁵⁾	5 050
Situation financière					
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6 076	153	4 266	\$ (1 350)	\$ (9 846)
Actif total	50 450	60 337	61 739	60 539	70 018
Avoir des actionnaires	23 327	(1 320)	1 925	343	(13 025)
Dette à long terme ⁽⁶⁾	10 478	29 964	32 510	39 240	47 539
Endettement total net ⁽⁷⁾	18 052	46 470	43 951	45 902	60 359

- (1) Bénéfice (perte) avant amortissement, intérêts, postes exceptionnels et impôts sur le revenu. La mesure de performance BAAIL utilisée par la Société n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation de la performance financière ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidité. Cette mesure ne représente pas les fonds disponibles pour le service de la dette, le paiement de dividendes, le réinvestissement ou d'autres utilisations discrétionnaires, et ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de performance calculées selon les principes comptables généralement reconnus. Cette mesure est utilisée par la Société parce que la direction estime qu'il s'agit d'un instrument utile d'évaluation de la performance, lequel est fréquemment utilisé par les membres de la communauté financière pour analyser et comparer la performance d'entreprises dans les secteurs où la Société est active. Signalons que la définition de cette mesure adoptée par la Société peut différer de celle d'autres entreprises.
- (2) Le 31 août 2004, la Société a complété une importante restructuration financière qui, net de coûts exceptionnels divers, a engendré un gain exceptionnel de 16,9 millions \$ avant impôts, soit l'équivalent de 11,0 millions \$ ou 0,46 \$ par action net des impôts y afférents.
- (3) Le 15 décembre 2004, la Société a regroupé ses actions ordinaires émises et en circulation à raison d'une nouvelle action pour quatre anciennes actions. Tous les montants relatifs aux bénéfices par action et au nombre d'actions des exercices précédents ont été redressés afin de refléter ce regroupement.
- (4) Le 31 août 2004, dans le cadre de sa restructuration financière, la Société a émis 18,8 millions de nouvelles actions ordinaires (sur une base regroupée) suite à l'injection de capital par les deux actionnaires principaux et à la conversion d'actions privilégiées en actions ordinaires.
- (5) Le 1^{er} mars 2001, dans le cadre d'une restructuration précédente de son capital, la Société avait émis 8,9 millions de nouvelles actions ordinaires (sur une base regroupée) suite à la conversion de deux débentures convertibles en actions ordinaires et à un placement privé.
- (6) Incluant, pour l'exercice 2004, un montant de 29,3 millions \$ de dettes sujettes à un remboursement anticipé et, pour les exercices 2003 et 2002, des actions privilégiées de renflouement aux montants de 28,9 millions \$ et 29,0 millions \$ respectivement.
- (7) Incluant la dette à long terme, les actions privilégiées, les dettes sujettes à un remboursement anticipé, les actions privilégiées de renflouement, la portion à court terme de la dette à long terme, l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires, la somme à payer dans le cadre de la proposition concordataire, les dividendes à payer dans l'année ainsi que les avances bancaires, déduction faite des liquidités disponibles ainsi que de la partie « investissement » d'un prêt « Investissements Immigrant » échu au cours de l'exercice 2004.

Message aux actionnaires

L'exercice 2004-2005 a été une période de grands défis pour Groupe Bocenor, dont la majeure partie des efforts a été consacrée à refinancer sa dette et stabiliser ses opérations afin d'assurer sa survie immédiate et son développement futur dans un contexte de plus en plus compétitif. Avec l'appui de ses fournisseurs et actionnaires et grâce au dévouement de ses employés et à la loyauté de sa clientèle, Groupe Bocenor a pu émerger de cette situation difficile sur des assises financières plus propices à une relance rentable de ses activités.

Restructuration financière et consolidation du capital-actions

Les événements qui ont jalonné la première moitié du dernier exercice jusqu'à la restructuration financière du 31 août 2004 sont décrits plus en détail dans le rapport de gestion contenu dans le présent rapport annuel. Pour en résumer les principaux éléments, rappelons que le 11 juin 2004, devant l'impossibilité de rembourser ses anciens prêteurs selon les termes et les délais prévus et voyant sa performance financière affaiblie pour une seconde année consécutive par la force du dollar canadien, Bocenor n'a eu d'autre recours que de déposer un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers non garantis en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité (Canada)*. Déposée quelques jours plus tard, cette proposition fut acceptée le 14 juillet 2004 par la vaste majorité des fournisseurs de la Société. Le 31 août 2004, Bocenor a complété sa restructuration financière par l'injection de 14 millions \$ de capitaux neufs par les actionnaires principaux, la conversion d'actions privilégiées au montant de 2,7 millions \$ en actions ordinaires et le refinancement de 30 millions \$ de dettes par un nouveau partenaire financier. Ces diverses transactions se sont traduites par l'émission de 75,3 millions de nouvelles actions ordinaires, portant leur nombre à 130,7 millions en date du 31 août 2004. Le 14 décembre 2004, la Société a procédé à un regroupement de son capital-actions sur une base de quatre actions pour une, ce qui a réduit le nombre d'actions ordinaires en circulation à 32,7 millions.

L'effet immédiat de la restructuration financières a été de réduire la dette à long terme d'environ 20 millions \$ et d'accroître l'avoir des actionnaires de près de 25 millions \$, dotant l'entreprise de fondations plus solides pour poursuivre ses activités courantes et envisager certains investissements nécessaires à l'amélioration de sa compétitivité et de sa rentabilité. En outre, la restructuration a produit un gain non récurrent net de 16,9 millions \$, à la suite principalement de la radiation de dettes à long terme et du renoncement par les fournisseurs à une partie de leurs créances. En vertu des termes de la proposition concordataire acceptée par les créanciers le 14 juillet 2004, ces derniers se sont vu distribuer une première tranche de 3,5 millions \$ en date du 31 octobre 2004, alors qu'un solde de 1,5 million \$ leur sera versé le 30 juin 2005.

Résultats du dernier exercice

Par conséquent, Bocenor a clos le dernier exercice avec un bénéfice net de 7,9 millions \$ ou 0,34 \$ par action ordinaire. Excluant les éléments non récurrents, nets des impôts y afférents, Bocenor aurait terminé l'exercice 2004-2005 avec une perte nette de 3,1 millions \$ ou 0,13 \$ par action sur des ventes de 120,2 millions \$, par rapport à une perte nette de 2,4 millions \$ ou 0,17 \$ par action sur des ventes de 126,5 millions \$ en 2003-2004. La force du dollar canadien par rapport à la devise américaine a provoqué un manque à gagner de 1,7 million \$ au niveau des ventes réalisées sur le marché américain, et de 1,3 million \$ en termes de bénéfice d'exploitation consolidé de la Société. De plus, la performance du dernier exercice a été pénalisée par les événements de l'été 2004, principalement le dépôt de l'avis d'intention du 11 juin, lesquels ont perturbé la chaîne d'approvisionnement et, par conséquent, le service à la clientèle. À mesure que Bocenor a rétabli la confiance de ses fournisseurs et de ses clients, la situation s'est graduellement améliorée. Cependant, nous estimons qu'il faudra quelques mois encore avant qu'elle ne revienne à la normale, notamment lorsque le dernier versement de 1,5 million \$ dû aux créanciers aura été effectué.

Programme d'optimisation opérationnelle

Les facteurs qui ont influé sur la performance de Bocenor au cours des deux derniers exercices, en particulier la fluctuation des devises, ont démontré le besoin de moderniser et d'optimiser sa base opérationnelle afin d'améliorer la productivité, les coûts et la compétitivité de l'entreprise sur le marché nord-américain. Or, Bocenor bénéficie dorénavant de la latitude financière nécessaire pour réaliser certains projets d'investissement qui lui permettront d'atteindre ces objectifs. Dans la seconde moitié du dernier exercice, nous avons entrepris de moderniser certaines usines, après avoir révisé l'ensemble des méthodes opérationnelles et gammes de produits de Bocenor.

Ainsi, nous avons procédé à une évaluation du positionnement et des opérations de la Société, ce qui a mené une rationalisation partielle de sa sélection de produits afin de nous concentrer sur les produits à plus forte valeur ajoutée, soit : les fenêtres de bois et de PCV et les portes extérieures haut de gamme, ainsi que les unités de verre scellées destinées aux marchés commercial et résidentiel. Par conséquent, nous avons pris la décision de nous retirer des catégories de produits à moindre valeur ajoutée, dont les portes de commodité. Dans un deuxième temps, la Société a annoncé la fermeture de l'usine de produits d'aluminium située à Bois-des-Filion, dans la région de Montréal. Parallèlement, au cours du quatrième trimestre, nous avons complété l'analyse de l'optimisation de nos processus de fabrication (« Lean Manufacturing ») et sommes présentement à l'implanter dans nos principales usines, afin notamment de diminuer les inventaires et d'améliorer la production. Nous avons débuté la mise en place des projets d'optimisation, ce qui a pris appui sur un programme de formation intensive auprès des employés d'usines. Au début de l'exercice 2005-2006, des investissements ont été effectués, principalement pour augmenter la capacité de production de verre.

Perspectives

Nous planifions des investissements d'environ 3 millions \$ au cours des deux prochaines années, dans le but d'augmenter notre capacité et efficacité de production par des technologies améliorées dans les catégories de produits ciblés, d'abaisser nos coûts de fabrication et d'améliorer le service à la clientèle. Nous évaluerons chaque projet d'investissement avec beaucoup de prudence, suivant de près l'évolution de nos marchés et maintenant une gestion stricte de notre trésorerie.

Bocenor s'attend à bénéficier de conditions économiques relativement favorables en 2005, marquées par une certaine stabilisation du dollar canadien et par une demande toujours robuste dans le marché de la construction et de la rénovation résidentielles en Amérique du Nord. Dans ce contexte, nous oeuvrerons à consolider notre présence au Québec dans le marché résidentiel et commercial, continuerons de développer nos réseaux de distribution dans le marché résidentiel haut de gamme de la région de Toronto, et poursuivrons notre pénétration du nord-est américain, avec une sélection de produits à plus forte valeur ajoutée. Maintenant que nous avons stabilisé nos opérations courantes, nous pourrons également accorder plus d'attention au développement de produits performants et distinctifs, conçus sur mesure, pour nos principales clientèles.

Améliorer la qualité de notre service et rétablir la confiance de nos clients et de nos fournisseurs sont des priorités auxquelles tous les employés de Bocenor se consacreront entièrement dans les mois et les années à venir. Les derniers trimestres ont certes été difficiles, mais ils nous auront permis de constater la solidité de nos principaux actifs, incluant un personnel compétent et dévoué et une solide base de clients qui sont demeurés majoritairement fidèles à Bocenor. Nous avons aussi d'excellents produits ayant une bonne réputation sur le marché et un solide réseau de distribution, bien adapté à chacun de nos marchés. Ces forces, jumelées au renforcement de notre bilan et aux initiatives qui seront implantées prochainement, nous permettent d'être optimistes pour l'avenir de Bocenor.

En terminant, nous désirons remercier les clients et fournisseurs de Bocenor pour l'appui indispensable et extrêmement apprécié qu'ils ont témoigné, et continuent de témoigner à Bocenor. Nous remercions également de tout coeur pour leur courage et leur dévouement exemplaires tous les employés et cadres de Bocenor. En particulier, et au nom du conseil d'administration de Groupe Bocenor, nous tenons à exprimer nos remerciements à monsieur Christopher Southey qui, après avoir mené à bien le refinancement de Groupe Bocenor, a quitté son poste de président et chef de la direction en avril 2005 pour se consacrer à de nouveaux défis.



Christopher M. Wood
Président du conseil d'administration



Dennis Wood
Président et chef de la direction intérimaire

Le 25 mai 2005

RAPPORT DE GESTION SUR LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET LA SITUATION FINANCIÈRE (Exercice terminé le 28 février 2005)

Description des activités

Fondé en 1946, Groupe Bocenor inc. (« Bocenor » ou la « Société ») est l'un des plus importants manufacturiers canadiens de portes et fenêtres. Par le biais de sa division *Bonneville Portes et Fenêtres*, la Société fabrique trois grandes familles de produits, soit les portes extérieures haut de gamme (portes en acier, portes françaises et portes patio) et les fenêtres de bois et de polychlorure de vinyle (PCV). Plus précisément, elle offre des fenêtres à battants, à auvents, coulissantes, à guillotine ou architecturales, dont certaines sont recouvertes de divers types de matériaux dont l'aluminium et le PCV, et qui sont produites dans des cadres de diverses tailles. Par le biais de sa division *Multiver*, Bocenor fabrique des unités de verre scellées avec du verre énergétique, laminé et trempé.

À partir de ses sept usines au Québec employant environ 1 000 personnes, Bocenor commercialise ses portes et fenêtres ainsi que ses unités de verre scellées dans le marché de la rénovation et de la construction domiciliaires et commerciales, principalement au Québec, en Ontario, dans les Maritimes et dans le nord-est des États-Unis. Elle dessert les distributeurs indépendants de matériaux de construction, les distributeurs spécialisés dans la vente de portes et fenêtres et produits d'ébénisterie, les entrepreneurs en construction/rénovation, les chaînes de magasins à grande surface, ainsi que les entreprises de vitrerie. Grâce à l'expertise de Multiver dans la production de verre trempé, parmi les plus performants sur le marché, Bocenor est en mesure de commercialiser des lignes de portes et fenêtres pour les édifices en copropriété, les commerces et les institutions dont les édifices publics et les écoles. En plus de répondre à la quasi-totalité des besoins de Bocenor en unités de verre scellées, les produits de Multiver sont commercialisés auprès d'une clientèle externe œuvrant principalement dans le domaine de la construction commerciale et institutionnelle, plus particulièrement dans les marchés de la fenestration, de la vitrerie et des grands projets commerciaux et industriels impliquant, entre autres, la construction de murs rideaux.

Au cours du dernier exercice financier complet, la Société a réalisé 60 % de ses ventes au Québec, 17 % en Ontario, 3 % dans les provinces de l'Atlantique et 20 % aux États-Unis.

Bocenor est une société ouverte inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole GBO.

L'industrie des portes et fenêtres, particulièrement dans la partie nord-est du continent nord-américain que dessert la Société, est soumise à un cycle saisonnier. En deuxième lieu, elle est relativement dépendante de la santé de l'économie, plus particulièrement de la vigueur des dépenses en rénovation résidentielle et commerciale et de celle de la construction neuve. (*Une description des fluctuations saisonnières et des risques particuliers à l'industrie des portes et fenêtres est présentée à la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion.*)

Commentaires préalables au rapport de gestion

Portée du rapport de gestion

Dans le présent rapport de gestion, Bocenor ou la Société désigne, selon le cas, Groupe Bocenor inc. et ses filiales et divisions, ou Groupe Bocenor inc. ou l'une de ses filiales ou divisions.

Les états financiers consolidés contenus dans le rapport annuel ont fait l'objet d'une vérification par les vérificateurs de la Société.

Ce rapport de gestion portant sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie des périodes de douze et trois mois terminées le 28 février 2005, de même que sur la situation financière de la Société à cette date, devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes afférentes présentés dans ce rapport annuel.

Le rapport de gestion a pour but d'aider le lecteur à comprendre la nature et l'importance des changements et des tendances, de même que des risques et incertitudes reliés à l'exploitation et à la situation financière de Bocenor. Par conséquent, certaines déclarations, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des énoncés prospectifs fondés sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. L'exactitude de ces déclarations dépend d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses pouvant entraîner un écart notable entre les résultats réels et ceux prévus.

Les renseignements contenus dans le présent rapport de gestion tiennent compte de tout événement important survenu avant le 25 mai 2005, date de l'approbation des états financiers et du rapport annuel de gestion par le conseil d'administration de la Société. Ils présentent la situation de l'entreprise et son contexte commercial tels qu'ils étaient, au meilleur de la connaissance de la direction, au moment de la rédaction de ces lignes.

Conformité aux principes comptables généralement reconnus du Canada

À moins qu'il ne soit indiqué autrement, l'information financière présentée ci-dessous, ainsi que les montants apparaissant dans les tableaux, sont exprimés en dollars canadiens et préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR » canadiens). L'information comprise dans ce rapport renferme également certains renseignements qui ne sont pas des mesures du rendement conformes aux PCGR. Par exemple, Bocenor utilise le bénéfice avant amortissement, frais financiers, gains sur la disposition d'actifs, postes exceptionnels et impôts sur le revenu (« BAAll ») car cette mesure permet à la direction d'évaluer le rendement opérationnel de la Société et la performance de ses actifs. Le BAAll n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation de la performance financière ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidité. Cette mesure ne représente pas les fonds disponibles pour le service de la dette, le paiement de dividendes, le réinvestissement ou d'autres utilisations discrétionnaires, et ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de performance calculées selon les principes comptables généralement reconnus. Cette mesure est utilisée par la Société parce que la direction estime qu'il s'agit d'un instrument utile d'évaluation de la performance. Cette mesure est un outil fréquemment utilisé par les membres de la communauté financière pour analyser et comparer la performance d'entreprises dans les secteurs où la Société est active. Signalons que la définition de cette mesure adoptée par la Société peut différer de celle d'autres entreprises.

Dans l'état des résultats de la Société, Le BAAll correspond au poste « Bénéfice d'exploitation avant les postes suivants ».

Modifications de conventions comptables au cours des deux derniers exercices

Le 1er mars 2004, la Société a adopté les nouvelles recommandations du chapitre 1100 du Manuel de l'ICCA, Principes comptables généralement reconnus (PCGR), et du chapitre 1400, Normes générales de présentation des états financiers. Le chapitre 1100 décrit ce que sont les PCGR du Canada et indique les sources de ces principes. Le chapitre fournit aussi des indications sur les sources à consulter dans le choix des conventions comptables à employer et dans la détermination des informations à fournir, dans les cas où un sujet n'est pas traité explicitement dans les sources premières des PCGR du Canada. La nouvelle norme élimine les «pratiques de l'industrie» comme sources potentielles à consulter. Le chapitre 1400 fournit des indications générales sur la présentation des états financiers et précise ce qui constitue une image fidèle selon les PCGR. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Société.

En décembre 2003, le Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'ICCA a publié des abrégés des délibérations portant sur la constatation des produits, soit le CPN-141, Constatation des produits, et le CPN-142, Accords de prestations multiples générateurs de produits. De façon générale, ces abrégés visent à fournir des directives quant à l'application du chapitre 3400 du Manuel de l'ICCA, Produits. Plus précisément, le CPN-141 présente les critères à satisfaire pour que la constatation des produits soit considérée comme réalisée. Le CPN-142 traite de la manière de déterminer si un accord prévoyant des prestations multiples comporte plus d'une unité de comptabilisation et, si c'est le cas, de la manière dont la contrepartie devrait être évaluée et répartie entre ces unités de comptabilisation. Les nouvelles dispositions ont été appliquées prospectivement à compter du 1er mars 2004 et leur application n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Société.

De plus, la Société a comptabilisé rétroactivement une provision pour garanties et service après vente. Cette modification a entraîné à l'état des résultats de l'exercice terminé le 28 février 2005 une diminution du coût des marchandises vendues et frais d'exploitation de 180 000 \$, une augmentation des impôts futurs de 55 000 \$ et une augmentation du bénéfice net de 125 000 \$. Cette modification n'a eu aucun effet sur les résultats de l'exercice terminé le 29 février 2004. Le bilan au 29 février 2004 a été retraité afin d'augmenter les créditeurs de 1 280 000 \$, d'augmenter l'actif d'impôts futurs de 395 000 \$ et d'augmenter le déficit de 885 000 \$.

Le 1er mars 2004, la Société a adopté la modification publiée en novembre 2003 par l'ICCA du chapitre 3870, Rémunération et autres paiements à base d'actions. Selon cette modification, une charge de rémunération basée sur la méthode de la juste valeur doit être constatée pour toutes les options d'achat d'actions attribuées depuis l'instauration du chapitre 3870. La Société a choisi d'adopter rétroactivement la méthode de la juste valeur, sans retraiter les chiffres des exercices précédents, pour toutes les options d'achat d'actions attribuées depuis le 1er mars 2002. Ainsi, la Société comptabilise une charge de rémunération, basée sur la juste valeur des options à la date d'attribution déterminée selon le modèle Black & Scholes. La juste valeur est constatée sur la durée prévue de l'attribution à titre de charge de rémunération et au surplus d'apport. Lorsque des options sont exercées, le surplus d'apport s'y référant est transféré au capital-actions. L'application rétroactive de cette modification a entraîné une augmentation du déficit d'ouverture de 254 000 \$ et une augmentation du surplus d'apport du même montant.

Le 1er avril 2003, la Société a adopté les nouvelles recommandations du chapitre 3063 du Manuel de l'ICCA, Dépréciation d'actifs à long terme. En vertu de ces nouvelles normes, un actif à long terme doit être soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur doit être constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable et qu'elle excède la juste valeur de l'actif. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Société.

Le 1er mai 2003, la Société a adopté les nouvelles recommandations du chapitre 3475 du Manuel de l'ICCA, Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités. En vertu de ces nouvelles normes, les immobilisations corporelles destinées à la vente sont présentées distinctement dans le bilan et des informations additionnelles sont fournies.

Déclarations prospectives

Les déclarations contenues dans ce rapport de gestion concernant les objectifs, les projections, les estimations, les attentes ou les prédictions de Bocenor peuvent constituer des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « évaluer », « estimer », « croire », ainsi que d'autres expressions apparentées. Bocenor tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives sont décrits à la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion. En dehors de ces principaux facteurs, les résultats de la Société sont tributaires de l'effet de la concurrence, des habitudes d'achat et la préférence des consommateurs, de la conjoncture en général, ainsi que de la capacité de financement de la Société. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations tels que formulés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. La direction de Bocenor n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Estimations comptables critiques

La préparation des états financiers selon les PCGR du Canada exige que la Société ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont un effet sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif, sur la divulgation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges durant la période visée. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario définit comme estimations comptables critiques celles dont les hypothèses sont posées à propos de questions qui sont hautement incertaines au moment où l'estimation est faite et lorsque le recours à une estimation raisonnable mais différente ou lorsqu'un changement apporté à une estimation comptable auraient une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation d'une société. Selon cette définition, la Société a identifié les estimations comptables critiques incluses dans ses états financiers.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition n'est pas amorti et est soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. La Société compare la valeur comptable d'une unité d'exploitation à sa valeur marchande, calculée en fonction d'une analyse des flux de trésorerie actualisés. Lorsqu'elle prépare le flux de trésorerie actualisés, la Société exerce son jugement pour estimer la rentabilité future, la croissance, les dépenses en immobilisations et le taux d'actualisation. La direction fait appel à son jugement pour estimer la valeur marchande des unités d'exploitation, et des changements aux estimations peuvent toucher la valeur de l'écart d'acquisition présenté. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation excédait sa valeur marchande, la Société évaluerait alors la perte de valeur en comparant la juste valeur de l'écart d'acquisition à sa valeur comptable. Selon les résultats du dernier test de dépréciation effectué par la Société en date du 28 février 2005, cette dernière a conclu qu'aucune perte de valeur

n'existait. Cependant, une perte de valeur pourrait devoir être constatée dans l'éventualité où les résultats réels seraient différents des hypothèses et estimations utilisées par la Société.

Provision pour créances douteuses

La Société maintient une provision pour créances douteuses afin de couvrir les pertes prévues de la part de clients qui ne peuvent assumer leurs obligations. Cette provision fait l'objet d'une révision périodique et est fondée sur l'analyse de comptes spécifiques significatifs et impayés, l'âge des comptes clients, la solvabilité des clients et l'expérience historique de recouvrement. La Société croit que sa provision pour créances douteuses est suffisante pour faire face aux risques inhérents aux débiteurs impayés. Cependant, une charge additionnelle pourrait devoir être constatée dans l'éventualité où les résultats réels seraient différents des hypothèses et estimations utilisées par la Société.

Provision pour stocks excédentaires ou pour désuétude des stocks

Les stocks sont évalués au moindre des éléments suivants : le coût, la valeur de réalisation nette ou le coût de remplacement, le coût étant déterminé; selon la méthode de l'épuisement successif. La Société constitue une provision pour la désuétude estimée calculée en fonction d'hypothèses relatives à la demande future pour ses produits et aux conditions des marchés sur lesquels ses produits sont vendus. Cette provision, qui réduit les stocks à leur valeur de réalisation nette, est ensuite inscrite à titre de réduction des stocks dans les bilans consolidés. La direction doit faire des estimations et porter des jugements au moment de déterminer ces provisions. Si les conditions réelles du marché sont moins favorables que les hypothèses de la Société, des provisions supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires.

Impôts sur les bénéfices

La Société se sert de son meilleur jugement pour déterminer son taux d'imposition effectif. Dans le cours normal des affaires, il existe de nombreux facteurs pouvant avoir des répercussions sur le taux d'imposition effectif puisque les conséquences fiscales de certaines transactions et de certains calculs demeurent incertaines. En tout temps, la Société peut faire l'objet d'une vérification par les différentes autorités fiscales de chacune des juridictions dans lesquelles elle mène ses activités. Un certain nombre d'années peuvent s'écouler avant qu'une question particulière pour laquelle la Société a établi une provision fasse l'objet d'une vérification et qu'elle soit résolue. Le nombre d'années durant lesquelles une vérification fiscale est en cours dépend de la juridiction fiscale. La direction est d'avis que ses estimations sont raisonnables et reflètent le dénouement le plus probable des éventualités fiscales connues, bien que leur résolution finale soit difficile à prévoir. Dans l'éventualité où le résultat fiscal serait différent des estimations faites par la direction, la provision pourrait devoir être rajustée.

Impôts futurs

La Société doit évaluer la réalisation éventuelle des actifs d'impôts futurs résultant des écarts temporaires entre la valeur comptable au bilan et la valeur fiscale des éléments d'actif et de passif, et résultant également de la valeur fiscale des pertes inutilisées et reportées dans le futur. Cette évaluation repose sur le jugement et dépend d'hypothèses et d'estimations concernant la réalisation et la nature des bénéfices imposables futurs. Le montant des actifs d'impôts futurs qui sera effectivement réalisé pourrait être sensiblement différent de celui qui est inscrit aux états financiers, selon les résultats d'exploitation futurs de la Société.

Renseignements consolidés choisis

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions)

Exercices terminés le dernier jour de février

	2005	2004 ⁽¹⁾	2003 ⁽¹⁾
	\$	\$	\$
Ventes	120 226	126 469	127 699
BAAll	2 489	5 638	10 016
Bénéfice (perte) avant postes exceptionnels ⁽²⁾ et impôts sur les bénéfices	(4 772)	(2 954)	3 137
Bénéfice net (perte nette)	7 872	(2 360)	1 582
• par action (de base et dilué) ⁽³⁾	0,34	(0,17)	0,12
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽³⁾	23 224 169	13 823 427	13 823 427
Dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires	0	0	0

Données relatives au bilan

	28 février	29 février	28 février
	2005	2004	2003
	\$	\$	\$
Actif total	50 450	59 942	155 348
Capitaux propres	23 327	(435)	1 925
Dette totale nette ⁽⁴⁾	18 052	46 470	46 284

- (1) Certains chiffres des exercices 2004 et 2003 ont été retraités pour refléter les modifications de conventions comptables tel que décrit à la note 2 afférente aux états financiers consolidés du rapport annuel.
- (2) Les postes exceptionnels de l'exercice 2005 sont décrits à la note 5 afférente aux états financiers consolidés contenus dans ce rapport annuel.
- (3) Tous les montants relatifs aux bénéfices par action et au nombre d'actions présentés dans ce tableau reflètent le regroupement, effectué le 15 décembre 2004, des actions ordinaires émises et en circulation à raison d'une nouvelle action pour quatre anciennes actions.
- (4) Incluant la dette à long terme, les actions privilégiées, les dettes sujettes à un remboursement anticipé, les actions privilégiées de renflouement, la portion à court terme de la dette à long terme, l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires, la somme à payer dans le cadre de la proposition concordataire, les dividendes à payer dans l'année ainsi que les avances bancaires, déduction faite des liquidités disponibles ainsi que de la partie « investissement » d'un prêt « Investissements Immigrant » échu au cours de l'exercice 2004.

Faits majeurs des trois derniers exercices

Exercice terminé le 28 février 2003

Le redressement financier entrepris par la nouvelle direction de la Société au début de l'exercice 2002 s'est accentué au cours de l'exercice terminé le 28 février 2003, alors que la Société a dégagé un bénéfice d'exploitation de 10,0 millions \$ et un bénéfice net de 1,6 million \$. Le bilan de la Société a également été renforcé par le refinancement finalisé l'année précédente, l'amélioration progressive des résultats et une meilleure gestion du fonds de roulement. Au terme de cet exercice, cependant, la Société continuait de présenter un niveau élevé d'engagements financiers découlant de la restructuration financière de 2001.

Exercice terminé le 29 février 2004

Au cours de l'exercice terminé le 29 février 2004, la direction de la Société a entrepris des négociations avec ses principaux prêteurs d'alors et de nouveaux prêteurs afin de se doter d'une structure financière plus adéquate, qui lui permettrait notamment d'investir dans sa base manufacturière afin d'augmenter sa productivité pour être plus compétitive sur le marché nord-américain. Durant la même période toutefois, Bocenor a été affectée par la hausse prononcée du dollar canadien par rapport à la devise américaine, terminant l'exercice 2004 avec une perte nette de 2,4 millions \$.

Exercice terminé le 28 février 2005

Au début de l'exercice terminé le 28 février 2005, soit le 31 mars 2004, la Société a signé un accord de principe avec ses prêteurs prévoyant le rachat de certains emprunts à terme et le remboursement de l'emprunt bancaire à court terme, conditionnellement à l'obtention de nouveaux capitaux avant le 11 mai 2004, entente qui a été reconduite jusqu'au 31 mai 2004. Ce délai n'ayant pu être respecté, la direction de la Société a déposé, le 11 juin 2004, un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers visant les dettes non garanties à cette date, en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada). Cette proposition a été déposée le 25 juin 2004 au terme de la même loi, sujette à un vote des créanciers.

Durant la période de proposition, la Société a obtenu de ses prêteurs le maintien des facilités de crédit en place jusqu'au 31 août 2004. Les deux principaux actionnaires de Bocenor, 3264289 Canada Inc., contrôlée par la famille Wood, et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (le « Fonds »), ont garanti la disponibilité de fonds nécessaires pour continuer les activités courantes et satisfaire les commandes des clients. Les fournisseurs pour des produits et services livrés après le 11 juin ont été payés dans le cours normal des activités.

Le 14 juillet 2004, lors d'une assemblée générale des détenteurs de créances non garanties, ces derniers ont accepté, dans une proportion de plus de 99 %, la proposition de Bocenor telle que présentée par le syndic, à l'effet du remboursement des créances de 5 millions \$ sur un montant de créances estimé totalisant 18,7 millions \$. Une tranche de 3,5 millions \$ a été payée avant le 31 octobre 2004 et le solde de 1,5 million \$ est payable avant le 30 juin 2005. Cette proposition a été ratifiée par la Cour Supérieure du Québec le 5 août 2004.

Le 31 août 2004, la Société a complété sa restructuration financière, laquelle a comporté trois principaux éléments :

- (1) Chacun des deux principaux actionnaires, c'est-à-dire la famille Wood et le Fonds, a souscrit 31,8 millions d'actions ordinaires additionnelles, résultant en l'injection de nouveaux capitaux totalisant 14 millions \$.
- (2) Le Fonds a consenti à convertir ses actions privilégiées et dividendes accumulés, d'une valeur totale de 2,7 millions \$, en 11,8 millions d'actions ordinaires.
- (3) Un nouveau prêt à long terme de 12 millions \$ ainsi qu'une marge de crédit opérationnel de 18 millions \$ ont été mis en place avec une nouvelle institution financière.

Ces diverses transactions se sont traduites par l'émission de 75,3 millions de nouvelles actions ordinaires, portant leur nombre à 130,7 millions en date du 31 août 2004. Le 15 décembre 2004, la Société a procédé à un regroupement de son capital-actions sur une base de quatre actions pour une, ce qui a réduit le nombre d'actions ordinaires en circulation à 32,7 millions.

Quant aux résultats d'exploitation de l'exercice 2005, ils ont été pénalisés par les événements de l'été 2004, principalement le dépôt de l'avis d'intention du 11 juin, lesquels ont perturbé la chaîne d'approvisionnement et, par conséquent, le service à la clientèle. À mesure que Bocenor a rétabli la confiance de ses fournisseurs et de ses clients, la situation s'est graduellement améliorée. Par ailleurs, la restructuration a produit un gain non récurrent, net d'autres éléments divers, de 16,9 millions \$, à la suite principalement de la radiation de dettes à long terme et du renoncement par les fournisseurs à une partie de leurs créances. En outre, elle a réduit la dette à long terme d'environ 20 millions \$ et accru l'avoir des actionnaires de près de 25 millions \$, dotant l'entreprise d'un bilan et de fondations plus solides pour la continuité et la croissance de ses affaires et la réalisation de certains projets d'investissement.

(Pour plus de détails sur les événements et transactions financières importantes de l'exercice 2005, le lecteur est prié de se référer à la note 5 des notes afférentes aux états financiers consolidés contenus dans le présent rapport annuel.)

Résultats d'exploitation consolidés pour l'exercice financier et le quatrième trimestre terminés le 28 février 2005

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2005, les ventes de Bocenor se sont chiffrées à 120,2 millions \$ par rapport à 126,5 millions \$, soit une baisse de 6,2 millions \$ ou de 4,9 %. Deux principaux facteurs expliquent cette diminution : (1) la dépréciation de la devise américaine par rapport au dollar canadien, qui a provoqué un manque à gagner de 1,7 million \$ relativement aux ventes effectuées aux États-Unis, et (2) une certaine baisse du volume d'affaires imputable à l'incertitude créée par le dépôt, à l'été 2004, de l'avis d'intention de la Société de faire une proposition en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Ces événements ont notamment incité la plupart des fournisseurs à modifier les termes de livraison et de paiement, ce qui a entraîné des bris d'approvisionnement et une baisse de service à la clientèle pendant la période où la Société s'ajustait à ces nouvelles conditions.

En termes de répartition géographique, les ventes canadiennes de Bocenor ont décliné de 4,0 millions \$, soit de 4,0 %, pour s'établir à 94,0 millions \$, ce qui représente 78,2 % des ventes totales. Les exportations vers les États-Unis se sont chiffrées à 26,2 millions \$, en baisse de 2,3 millions \$ ou de 8,0 % sur l'année précédente.

Le BAII consolidé de Bocenor s'est chiffré à 2,5 millions \$ comparativement à 5,6 millions \$ l'année précédente. Outre la diminution des ventes, cette baisse s'explique en partie par l'impact négatif d'environ 1,3 million \$ sur le bénéfice d'exploitation de la fluctuation du taux de change. De plus, la marge bénéficiaire brute de la Société a subi une pression à la baisse en raison de l'augmentation du coût de certaines matières premières, en particulier l'aluminium, le PCV et le verre. Afin de se prémunir en partie contre cette hausse de coûts, la Société a majoré ses prix de vente dans certaines catégories de produits au cours de la seconde moitié de l'exercice. Enfin, la Société a enregistré une dépense additionnelle de 0,6 million \$ attribuable au dépôt de la proposition concordataire au cours du second trimestre, de même qu'une provision d'environ 0,4 million \$ au quatrième trimestre relativement à une créance incertaine. Excluant l'ensemble des facteurs ci-haut mentionnés, il est à noter que la Société a néanmoins abaissé ses frais d'exploitation de façon significative.

L'amortissement des immobilisations, des actifs incorporels et frais reportés a été légèrement supérieur à l'année précédente, soit 3,3 millions \$ comparativement à 3,2 millions \$ en 2003-2004, en raison principalement de la mise en service de nouvelles lignes de production au cours de l'exercice précédent. Cependant Bocenor a bénéficié d'une diminution de 1,2 million \$, soit de 21,8 %, de ses frais financiers, lesquels sont passés de 5,4 millions \$ à 4,2 millions \$ à la faveur principalement de la restructuration financière complétée le 31 août 2004. Plus précisément, Bocenor a enregistré une légère augmentation des intérêts sur la dette à long

terme en raison de la conversion, en octobre 2003, de la totalité des actions privilégiées de renflouement, d'un montant de 28,9 millions \$, en dette à long terme conventionnelle portant un taux d'intérêt supérieur. Par contre, ce même facteur combiné à la conversion des actions privilégiées anciennement détenues par le Fonds en actions ordinaires dans le cadre de la restructuration financière du 31 août 2004, a eu pour effet de réduire de 1,0 million \$ les dividendes versés sur les actions privilégiées classées à titre de passif. Les autres frais financiers ont diminué de 0,2 million \$. Enfin, La Société a réalisé un gain de 0,3 million \$ sur la disposition d'une propriété au cours du second trimestre.

Par conséquent, Bocenor a enregistré une perte de 4,8 millions \$ avant postes exceptionnels et impôts sur les bénéfices, comparativement à une perte avant impôts de 3,0 millions \$ l'année antérieure. Au cours du dernier exercice, Bocenor a enregistré des éléments exceptionnels nets d'un montant positif de 16,9 millions \$. Ce montant est composé de gains totalisant 21,2 millions \$ sur la radiation d'emprunts à terme et de créances ordinaires à la suite de l'acceptation par les créanciers de la proposition de la Société en date du 14 juillet 2004, diminués d'un montant de 4,3 millions \$ correspondant principalement aux frais professionnels encourus dans le cadre du dépôt de la proposition et de la restructuration financière de la Société ainsi qu'aux coûts engendrés, au cours du quatrième trimestre, par la fermeture de l'usine de produits d'aluminium à Bois-des-Filion. *(Pour des plus amples renseignements sur la composition des postes exceptionnels, le lecteur est prié de se référer à la note 5 afférente aux états financiers consolidés.)*

Compte tenu de ces postes exceptionnels et déduction faite des impôts sur les bénéfices, la Société a inscrit un bénéfice net de 7,9 millions \$ ou 0,34 \$ par action (de base et diluée) sur un nombre moyen pondéré (regroupé) de 23 224 169 actions en circulation. Aux fins d'information, en faisant abstraction des postes exceptionnels, Bocenor aurait affiché une perte nette de 3,1 millions \$ ou 0,13 \$ par action en 2004-2005, comparativement à une perte nette de 2,4 millions \$ ou 0,17 \$ par action (de base et diluée) sur 13 823 427 actions (regroupées) au cours de l'année précédente. L'augmentation du nombre moyen pondéré d'actions en circulation reflète principalement l'émission de 18,9 millions d'actions (sur une base regroupée) en marge de la restructuration financière de la Société.

Au cours du quatrième trimestre terminée le 28 février 2005, les ventes de Bocenor se sont établies à 15,1 millions \$ par rapport à 19,0 millions \$ à la même période de l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par l'impact des événements de l'été 2004, tel que décrit précédemment, jumelé à une baisse de la demande dans l'ensemble des marchés desservis par la Société, due notamment au niveau de mises en chantier moins élevé que l'année précédente. Bocenor a enregistré une perte d'exploitation, soit un BAII négatif de 2,9 millions \$ comparativement à un BAII négatif de 2,7 millions \$ au même trimestre l'année précédente, en raison principalement de la baisse des ventes. Par contre, le total des frais d'amortissement et financier a diminué de 1,0 million \$, passant de 2,0 millions \$ en 2004 à 1,0 million \$ en 2005, si bien que la perte avant postes exceptionnels et impôts sur les bénéfices s'est chiffrée à 3,9 millions \$ par rapport à 4,7 millions \$ l'année précédente.

Au quatrième trimestre, la Société a inscrit une dépense exceptionnelle de 1,2 million \$ relative à la fermeture d'une usine. Par conséquent, Bocenor a enregistré une perte nette trimestrielle de 3,5 millions \$ ou 0,11 \$ par action (de base et diluée), comparativement à une perte nette de 3,2 millions \$ ou 0,25 \$ par action (de base et diluée) en 2004.

Renseignements financiers des huit derniers trimestres (non vérifiés)

(en milliers de dollars, sauf les données relatives aux actions)

	Premier trimestre \$	Deuxième trimestre \$	Troisième trimestre \$	Quatrième trimestre \$
Exercice terminé le 28 février 2005				
Ventes	30 929	36 622	37 593	15 082
BAAll	603	2 165	2 612	(2 891)
Bénéfice (perte) avant postes exceptionnels et impôts	(1 093)	(104)	371	(3 946)
Bénéfice net (perte nette)	(727)	11 846	245	(3 492)
• par action (de base et dilué)	(0,04)	0,84	0,00	(0,11)
Exercice terminé le 29 février 2004				
Ventes	28 744	38 336	40 348	19 041
BAAll	1 319	3 655	3 389	(2 725)
Bénéfice (perte) avant postes exceptionnels et impôts	(772)	1 675	837	(4 694)
Bénéfice net (perte nette)	(623)	949	462	(3 148)
• par action (de base et dilué)	(0,04)	0,08	0,04	(0,25)

Saisonnalité

L'industrie des portes et fenêtres dans le nord-est du continent nord-américain est soumise à un cycle saisonnier qui fait en sorte que les premier, deuxième et troisième trimestres de l'exercice financier de Bocenor sont caractérisés par une plus forte demande, alors que le quatrième trimestre donne lieu à un ralentissement important.

Commentaires sur les résultats des huit derniers trimestres

Une analyse détaillée des résultats de huit derniers trimestres est fournie dans les rapports de gestion intermédiaires pour les périodes concernées, lesquels sont disponibles sur le site Internet de SEDAR (www.sedar.com).

Analyse des flux de trésorerie et de la situation financière en date du 28 février 2005

Au cours de l'exercice 2004-2005, les activités d'exploitation de Bocenor (avant variation d'éléments du fonds de roulement) ont requis des liquidités de 5,6 millions \$ en raison de la perte d'exploitation de l'année et des dépenses exceptionnelles (tandis que les gains exceptionnels, constitués de radiations, n'ont eu aucune incidence sur les liquidités). Cependant, la variation des éléments du fonds de roulement a produit des liquidités de 11,7 millions \$, en raison principalement de la variation des comptes créditeurs dans le cadre de la proposition concordataire ainsi que d'une diminution des débiteurs et des stocks attribuable à la baisse du chiffre d'affaires. Au total, les activités d'exploitation ont donc généré des liquidités nettes de 6,1 millions \$.

Les activités d'investissement ont produit des liquidités nettes de 0,3 million \$, composées essentiellement du produit de 0,9 million \$ de la vente d'une propriété, net des achats de 0,5 million \$ de nouvelles immobilisations, principalement de l'équipement et de l'outillage de production, et d'une augmentation de 0,2 million \$ des actifs incorporels et des frais reportés. Mentionnons que la Société a également acquis pour 1,1 million \$ d'équipements au moyen de contrats de location-acquisition, principalement pour augmenter la capacité de production de sa division Multiver.

Les activités de financement, qui reflètent principalement les divers éléments de la restructuration financière du 31 août 2004, ont utilisé des liquidités de 6,4 millions \$. Dans le cadre de sa restructuration financière, en effet, Bocenor a contracté un prêt à long terme de 12,0 millions \$ et émis pour 14,0 millions \$ de nouvelles actions. Ces financements ont permis de rembourser 25,4 millions \$ d'emprunts. De plus, à même ses fonds générés par l'exploitation, la Société a diminué de 5,5 millions \$ son emprunt bancaire et de 1,4 million \$ l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires.

Les transactions financières conclues au cours du second trimestre, soit les radiations de dettes et de créances, l'injection de nouveaux capitaux et la conversion d'actions privilégiées et dividendes courus en actions ordinaires, ont eu un impact positif majeur sur le bilan de Bocenor. En effet, combinées aux divers autres mouvements de fonds de l'année, elles ont eu pour résultat de réduire l'endettement total de 28,4 millions \$ ou de 61,4 %. Celui-ci est en effet passé de 46,3 millions \$ en date du 29 février 2004, à 17,8 millions \$ au 28 février 2005. (L'endettement total net est composé de la portion à court terme de la dette à long terme, de la dette à long terme, des emprunts bancaires, de l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires, de la somme à payer dans le cadre de la proposition concordataire et, pour l'exercice précédent, des dettes sujettes à un remboursement anticipé, des actions privilégiées rachetables classées à titre de passif et des dividendes sur les dites actions privilégiées). Concomitamment, l'avoir des actionnaires a été accru de 24,6 millions \$ pour se chiffrer à 23,3 millions \$ au 28 février 2005, par rapport à un déficit de 1,3 million \$ au 29 février 2004. Ainsi, au terme du dernier exercice, l'endettement total de la Société représentait 43,3 % du capital investi, c'est-à-dire la somme de l'endettement total et de l'avoir des actionnaires.

Au 28 février 2005, le fonds de roulement de Bocenor montrait un surplus de 3,6 millions \$ pour un coefficient de 1,22 :1, comparativement à un déficit de 6,4 millions \$ et un coefficient de 0,78:1 en date du 29 février 2004. Outre la diminution des dettes résultant de la restructuration financière, cette amélioration s'explique principalement par la radiation et le remboursement de créances en vertu des termes de la proposition concordataire. Rappelons qu'en vertu de la proposition, une première tranche de 3,5 millions \$ sur un montant total de 5,0 millions \$ a été remboursée aux créanciers ordinaires le 31 octobre 2004, alors que le solde de 1,5 million \$ est dû le 30 juin 2005. Du côté de l'actif à court terme, la diminution des débiteurs et des stocks est surtout attribuable à la baisse du chiffre d'affaires, notamment au quatrième trimestre, jumelée à une gestion stricte des inventaires.

Au 28 février 2005, la valeur nette des immobilisations s'élevait à 25,6 millions \$, comparativement à 26,4 millions \$ dû au fait que les investissements en nouvelles immobilisations ont été inférieurs aux amortissements de la période. De plus, la Société possède encore deux immeubles et de l'équipement destinés à la vente, dont la valeur comptable s'établit à 0,8 million \$.

Renseignements sur le capital-actions

Au 28 février 2005, à la suite de la restructuration financière conclue le 31 août 2004 et du regroupement des actions à raison d'une pour quatre en date du 15 décembre 2004, le capital-actions de Bocenor consistait en :

- 32 676 569 actions ordinaires, sans valeur nominale, nombre illimité, votantes et participantes ; et
- 212 500 actions privilégiées de catégorie «A», sans valeur nominale, nombre illimité, non votantes.

Enfin le 24 février 2001, la Société a octroyé à Investissement Québec une option d'achat d'actions ordinaires portant sur 368 421 actions au prix de 2,28 \$ par action en considération de la garantie de prêt. L'option peut être levée en tout temps pendant une période de cinq ans à compter de son octroi. *(Pour plus de renseignements sur le capital-actions, les bons de souscription et le régime d'options d'achat d'actions de la Société, se référer aux notes 19 et 20 afférentes aux états financiers consolidés.)*

Perspectives, sources et besoins de fonds en 2005-2006

Dans un contexte d'affaires qui devrait demeurer généralement favorable à ses opérations en 2005-2006, la direction de Groupe Bocenor vise une amélioration des résultats opérationnels de la Société au prochain exercice. À cette fin, ses deux priorités seront (1) de rétablir la qualité de son service et la confiance de ses clients et de ses fournisseurs afin de favoriser une reprise des ventes, et (2) d'exercer un contrôle très serré de ses coûts et de sa trésorerie afin d'améliorer sa rentabilité. De plus, vers la fin du dernier exercice et au début du nouvel exercice, à la suite d'une révision de l'ensemble de ses méthodes opérationnelles et gammes de produits de même qu'une évaluation du positionnement et des opérations de la Société, Bocenor a effectué une rationalisation partielle de sa sélection de produits afin de se concentrer sur les produits à plus forte valeur ajoutée, soit : les fenêtres de bois et de PCV et les portes extérieures haut de gamme, ainsi que les unités de verre scellées destinées aux marchés commercial et résidentiel. Par conséquent, Bocenor a abandonné certaines catégories de produits à moindre valeur ajoutée, dont les portes de commodité. Dans un deuxième temps, la Société a annoncé la fermeture de l'usine de fabrication de produits d'aluminium située à Bois-des-Filion. Parallèlement, elle a débuté l'implantation du concept de fabrication optimale (« Lean Manufacturing ») dans ses principales usines, afin notamment de diminuer les inventaires et d'améliorer la production. L'ensemble de ces actions devrait favoriser une amélioration de la rentabilité de la Société en 2005-2006. Enfin, Bocenor planifie introduire d'autres majorations de prix de vente dans certaines catégories de produits afin de contrer l'impact sur ses marges bénéficiaires de la hausse du coût de diverses matières premières.

La restructuration financière complétée, Bocenor envisage investir dans l'acquisition de nouveaux équipements pour augmenter la capacité de production, améliorer la qualité du service et diminuer les coûts d'opération. Combinés à l'adoption d'une stratégie de commercialisation davantage ciblée sur les produits haut de gamme aux États-Unis et aux efforts accrus pour améliorer le rendement des actifs et la rentabilité générale de Bocenor.

En termes de besoin de fonds, la Société évalue à environ 3 millions \$, répartis sur deux exercices, ses investissements prochains en immobilisations, dont un montant de 0,7 million \$ était engagé au 28 février 2005. Ces investissements seront financés principalement par des crédit-baux. De plus Bocenor remboursera en 2005-2006 la dernière tranche de 1,5 million \$ des créances visées par la proposition concordataire, ainsi que des montants d'environ 1,9 million \$ sur la dette à long terme et de 0,5 million \$ en obligations relatives aux biens loués.

La Société prévoit que ses fonds générés par l'exploitation, ainsi que son utilisation de ses facilités de crédit d'exploitation, d'un montant maximal de 18 millions \$, suffiront à couvrir ses besoins de fonds.

Risques et incertitudes

Continuité et redressement des activités de la Société

Maintenant que Bocenor bénéficie d'un bilan et de fondations beaucoup plus solides pour pouvoir envisager sa croissance et ses investissements futurs, plusieurs défis doivent être relevés. À court terme, elle s'emploiera à rétablir la confiance de ses clients en améliorant la qualité du service, qui a été ébranlée pendant les récents événements. Ses objectifs immédiats sont également de réduire les frais d'exploitation en accroissant sa productivité au moyen d'investissements stratégiques dans de nouveaux équipements, en rationalisant une partie de ses lignes de produits et en augmentant ses ventes et sa capacité manufacturière en réponse aux besoins de ses clients et au potentiel du marché.

Les prêts bancaires sont garantis par différents actifs, incluant les comptes à recevoir et les inventaires. De plus, certaines clauses restrictives sont imposées quant au respect de divers ratios financiers. La fluctuation des taux d'intérêts peut avoir des effets sur les coûts d'utilisation de la marge de crédit opérationnel et de la dette à terme venant à échéance le 31 août 2007.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Risques reliés à l'industrie

Le marché des portes et fenêtres est un secteur cyclique, largement tributaire du dynamisme de l'industrie de la construction ainsi que des dépenses consacrées à la rénovation. Les efforts de diversification géographique de Bocenor, surtout aux États-Unis, contribuent à réduire progressivement son risque d'affaires.

D'autre part, l'industrie des portes et fenêtres dans le nord-est du continent nord-américain est soumise à un cycle saisonnier qui fait en sorte que les premier, deuxième et troisième trimestres de l'exercice financier de Bocenor sont caractérisés par une forte demande, alors que le quatrième trimestre donne lieu à un ralentissement important. Ce cycle rend plus difficile la gestion des coûts fixes et variables et peut imposer une pression sur les liquidités de l'entreprise.

L'industrie nord-américaine des portes et fenêtres fait l'objet d'une consolidation croissante, si bien que Bocenor a à faire face à des concurrents de taille et de capacité financière fort supérieures à la sienne. Pour faire face à cette concurrence, Bocenor poursuit une stratégie ciblée, en s'appuyant sur un réseau de distribution bien adapté aux besoins de chaque marché, et en se différenciant par la qualité de son service et sa capacité d'offrir un guichet unique à sa clientèle.

Autres

Comme ce fut le cas depuis le début de l'année 2003, les fluctuations de la devise canadienne par rapport au dollar américain peuvent avoir un impact important sur le volume des exportations de la Société vers les États-Unis, sur sa marge bénéficiaire brute et par

conséquent, sur sa rentabilité générale. La Société est surtout exposée au risque de change en raison des espèces et quasi-espèces, des débiteurs et des créditeurs libellés en dollars américains. Au 28 février 2005, les actifs libellés en dollars américains représentaient des espèces et quasi-espèces et des débiteurs totalisant 1 666 000 \$ US, alors que les créditeurs libellés en dollars américains totalisent 310 000 \$ US. La Société ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée.

La performance de Bocenor pour l'exercice 2005-2006 et pour les exercices futurs demeure tributaire des conditions économiques, en particulier de l'évolution du taux de change entre les devises canadienne et américaine, de l'évolution des taux d'intérêt et du niveau d'activité de construction et de rénovation domiciliaires dans les marchés géographiques desservis par la Société. Bocenor visera alors à accroître ses ventes et ses marges bénéficiaires à l'aide d'investissements ciblés dans ses équipements de production, tout en maintenant un contrôle efficace de ses coûts d'exploitation.

Enfin, la Société fait l'objet de diverses réclamations pour lesquelles la Société estime que des provisions suffisantes ont été constituées aux livres en cas de dénouement défavorable.

Obligations contractuelles et autres engagements

En dehors des dettes apparaissant au bilan, la Société est engagée en vertu de contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2013 à verser une somme de 2 814 015 \$ pour des bâtiments et du matériel roulant. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 466 346 \$ en 2006, 451 570 \$ en 2007, 408 498 \$ en 2008, 372 314 \$ en 2009 et 295 140 \$ en 2010. Certains de ces contrats de location comportent une option de renouvellement.

La Société est engagée au 28 février 2005 pour un montant de 678 548 \$ relativement à l'acquisition d'équipement dont une portion au montant de 148 905 \$ est constituée de dépôts effectués à cette date et comptabilisés dans les états financiers.

La Société a également conclu une entente d'approvisionnement à long terme échéant en 2011 pour l'achat de composantes de ses unités scellées d'un montant approximatif de 1 544 000 \$.

Opérations entre apparentés

Au cours des deux derniers exercices, dans le cours normal des affaires, la Société a réalisé certaines opérations avec des entreprises contrôlées par des administrateurs de la Société. Les opérations, mesurées à la valeur d'échange, se détaillent ainsi :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Ventes de biens	62	5
Achats de biens		35
Charges locatives	634	449
Frais de gestion	329	263
Frais financiers		56

De plus, une de ces entreprises a fourni au bénéfice de la Société une lettre de crédit au montant de 250 000 \$ dans le cadre de l'obtention d'une ligne de cautionnement. Un dépôt de 250 000 \$ a été versé à cette entreprise en garantie de cette lettre de crédit.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers à court terme sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de l'effet à recevoir et des titres à revenu fixe est comparable à la valeur comptable compte tenu qu'ils portent intérêt à des taux se rapprochant de ceux du marché et de leur échéance rapprochée.

Au 28 février 2005, il n'y a pas de différence importante entre la juste valeur et la valeur comptable de la dette à long terme étant donné que les emprunts importants portent intérêt à taux flottants ou ont été contractés au cours de l'exercice.

Au 29 février 2004, la juste valeur de la dette à long terme et des actions privilégiées classées à titre de passif avait été déterminée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux dont la Société aurait pu se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires, à l'exception des dividendes à payer sur les actions privilégiées classées à titre de passif pour lesquelles il n'y avait pas d'instruments comparables sur le marché.

En date du 28 février 2005, la juste valeur estimative des instruments financiers, à l'exception des instruments financiers à court terme, se détaillait comme suit :

	Juste Valeur	2005 Valeur comptable	Juste valeur	2004 Valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
Placements	25	25	75	75
Dette à long terme, actions privilégiées classées à titre de passif et dividendes sur les actions privilégiées	12 810	12 810	35 755	35 790

Renseignements supplémentaires

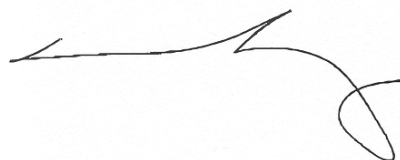
Des renseignements supplémentaires sur la Société, y compris sa notice annuelle, les rapports intermédiaires, les communiqués de presse et les documents préparés en vue de l'assemblée annuelle 2005 sont déposés sur le site Internet de SEDAR (www.sedar.com) et sur le site Internet de la Société (www.bocenor.com).

Le président et chef de la direction intérimaire

Le vice-président, finances



Dennis Wood



Michel Harvey, CA

Le 25 mai 2005

Rapport de la direction

La direction répond de la sincérité et de la fidélité des états financiers consolidés du présent rapport, lesquels ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Elle répond également des autres informations contenues dans ce rapport et de leur concordance avec celles des états financiers. La direction a pour politique de maintenir un système de contrôle interne qui vise à assurer, dans une mesure raisonnable, la fiabilité de l'information financière et la protection de l'actif. Le Conseil d'administration veille à ce que la direction remplisse ses fonctions en matière d'information financière et de contrôle interne.

Les vérificateurs externes, Raymond Chabot Grant Thornton, effectuent une vérification indépendante conforme aux normes généralement reconnues du Canada et expriment leur opinion sur les états financiers. Cette vérification comporte l'examen et l'évaluation du système de contrôle interne de la Société, ainsi que les sondages et procédés jugés nécessaires pour assurer, dans une mesure raisonnable, la présentation fidèle des états financiers.



Christopher M. Wood
Président du conseil d'administration



Dennis Wood
Président et Chef de la direction
(intérimaire)

Ste-Marie de Beauce
Le 25 mai 2005

Groupe Bocenor inc.

**États financiers consolidés
aux 28 février 2005 et 29 février 2004**

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Résultats consolidés	3
Déficit consolidé	4
Flux de trésorerie consolidés	5
Bilans consolidés	6
Notes complémentaires	7 à 29

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Groupe Bocenor inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la Société Groupe Bocenor inc. aux 28 février 2005 et 29 février 2004 et les états consolidés des résultats, du déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 28 février 2005 et 29 février 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Ville Saint-Georges, Québec
Le 26 avril 2005

Groupe Bocenor inc.**Résultats consolidés**

des exercices terminés les 28 février 2005 et 29 février 2004
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Ventes	120 226	126 469
Coût des marchandises vendues et frais d'exploitation	117 737	120 831
Bénéfice d'exploitation avant les postes suivants	2 489	5 638
Amortissement des immobilisations	2 892	2 827
Amortissement des actifs incorporels	335	155
Amortissement des frais reportés	118	226
Gain sur la cession d'immobilisations	(317)	(27)
Intérêts sur la dette à long terme	1 444	1 375
Dividendes sur les actions privilégiées classées à titre de passif	100	1 110
Autres frais financiers	2 689	2 926
	7 261	8 592
Perte avant postes exceptionnels et impôts sur les bénéfices	(4 772)	(2 954)
Postes exceptionnels (note 5)	16 926	
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	12 154	(2 954)
Impôts futurs (note 6)	4 282	(594)
Bénéfice net (perte nette)	7 872	(2 360)
Bénéfice (perte) par action (note 20)		
De base	0,34	(0,17)
Dilué	0,34	(0,17)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en tenant compte du regroupement d'actions survenu le 15 décembre 2004, voir note 20)	23 224 169	13 823 427

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe Bocenor inc.**Déficit consolidé**

des exercices terminés les 28 février 2005 et 29 février 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Solde au début		
Solde déjà établi	(28 227)	(25 867)
Redressement attribuable à l'adoption de la nouvelle convention relative à la rémunération et autres paiements à base d'actions (note 2)	(254)	
Redressement attribuable à l'adoption de la nouvelle méthode de comptabilisation de la charge relative aux garanties et service après vente (note 2)	(885)	(885)
Solde redressé	(29 366)	(26 752)
Bénéfice net (perte nette)	7 872	(2 360)
Solde à la fin	<u>(21 494)</u>	<u>(29 112)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe Bocenor inc.**Flux de trésorerie consolidés**

des exercices terminés les 28 février 2005 et 29 février 2004
(en milliers de dollars)

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	7 872	(2 360)
Éléments hors caisse		
Gain sur la cession d'immobilisations	(317)	(27)
Gain sur le règlement d'emprunts à long terme	(7 794)	
Gain relatif à la proposition concordataire	(13 914)	
Amortissement des immobilisations	3 323	2 827
Amortissement des actifs incorporels et des frais reportés	900	381
Amortissement des frais de financement inclus dans les intérêts sur la dette à long terme		241
Impôts futurs	4 282	(594)
Rémunérations à base d'actions	41	
Variation d'éléments du fonds de roulement (note 7)	11 683	(315)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>6 076</u>	<u>153</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	50	2 383
Immobilisations	(458)	(1 438)
Cession d'immobilisations	928	74
Actifs incorporels et frais reportés	(240)	(788)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>280</u>	<u>231</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires	(1 442)	848
Emprunt bancaire	(5 496)	5 000
Emprunts à long terme (note 16)	12 000	28 871
Remboursements d'emprunts	(25 396)	(6 194)
Rachats d'actions privilégiées de renflouement (note 17)		(28 909)
Émission au comptant d'actions ordinaires	13 978	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(6 356)</u>	<u>(384)</u>
Variation nette des espèces et quasi-espèces et espèces et quasi-espèces à la fin	<u> </u>	<u> </u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe Bocenor inc.**Bilans consolidés**

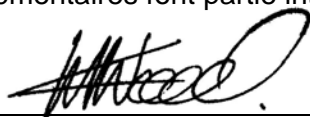
Aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(en milliers de dollars)

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Débiteurs (notes 8 et 14)	9 704	12 028
Impôts sur les bénéfices à recevoir	57	119
Stocks (notes 9 et 14)	9 683	10 049
Frais payés d'avance et autres	775	424
Partie encaissable à court terme des placements (note 10)	<u>25</u>	<u>50</u>
	20 244	22 670
Placements (note 10)		25
Immobilisations (note 11)	25 562	26 385
Immobilisations destinées à la vente (note 12)	828	2 349
Actifs incorporels (note 13)	842	1 086
Frais reportés (note 13)	140	706
Écarts d'acquisition	950	950
Impôts futurs	<u>1 884</u>	<u>6 166</u>
	50 450	60 337
PASSIF		
Passif à court terme		
Excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires	25	1 467
Emprunt bancaire (note 14)	3 504	9 000
Créditeurs (note 15)	9 284	15 400
Somme à payer dans le cadre de la proposition concordataire (note 5)	1 500	
Dettes sujettes à un remboursement anticipé (note 16)		29 342
Versements sur la dette à long terme (note 16)	<u>2 332</u>	<u>3 170</u>
	16 645	58 379
Dette à long terme (note 16)	10 478	622
Actions privilégiées rachetables classées à titre de passif (notes 18 et 19)		2 000
Dividendes sur les actions privilégiées classées à titre de passif		656
	<u>27 123</u>	<u>61 657</u>
CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)		
Capital-actions (notes 19 et 20)	44 526	27 792
Surplus d'apport (notes 2 et 20)	295	
Déficit	<u>(21 494)</u>	<u>(29 112)</u>
	23 327	(1 320)
	50 450	60 337

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,



Administrateur Christopher M. Wood



Administrateur Dennis Wood

Groupe Bocenor inc.
Notes complémentaires

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1 – STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société, constituée selon la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec), est un fabricant de portes et fenêtres et d'unités de verre scellées.

La Société vend ses produits à des distributeurs indépendants, à des entrepreneurs et à des magasins de grande surface au Canada et aux États-Unis.

2 – MODIFICATIONS COMPTABLES

Exercice terminé le 28 février 2005

Principes comptables généralement reconnus et présentation des états financiers

Le 1^{er} mars 2004, la Société a adopté les nouvelles recommandations du chapitre 1100 du Manuel de l'ICCA, *Principes comptables généralement reconnus (PCGR)*, et du chapitre 1400, *Normes générales de présentation des états financiers*. Le chapitre 1100 décrit ce que sont les PCGR du Canada et indique les sources de ces principes. Le chapitre fournit aussi des indications sur les sources à consulter dans le choix des conventions comptables à employer et dans la détermination des informations à fournir, dans les cas où un sujet n'est pas traité explicitement dans les sources premières des PCGR du Canada. La nouvelle norme élimine les «pratiques de l'industrie» comme sources potentielles à consulter. Le chapitre 1400 fournit des indications générales sur la présentation des états financiers et précise ce qui constitue une image fidèle selon les PCGR. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Société.

Constatation des produits

En décembre 2003, le Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'ICCA a publié des abrégés des délibérations portant sur la constatation des produits, soit le CPN-141, *Constatation des produits*, et le CPN-142, *Accords de prestations multiples générateurs de produits*. De façon générale, ces abrégés visent à fournir des directives quant à l'application du chapitre 3400 du Manuel de l'ICCA, *Produits*. Plus précisément, le CPN-141 présente les critères à satisfaire pour que la constatation des produits soit considérée comme réalisée. Le CPN-142 traite de la manière de déterminer si un accord prévoyant des prestations multiples comporte plus d'une unité de comptabilisation et, si c'est le cas, de la manière dont la contrepartie devrait être évaluée et répartie entre ces unités de comptabilisation. Les nouvelles dispositions ont été appliquées prospectivement à compter du 1^{er} mars 2004 et leur application n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Société en regard du montant des ventes.

De plus, la Société a comptabilisé rétroactivement une provision pour garanties et service après vente. Cette modification a entraîné à l'état des résultats de l'exercice terminé le 28 février 2005 une diminution du coût des marchandises vendues et frais d'exploitation de 180 000 \$, une augmentation des impôts futurs de 55 000 \$ et une augmentation du bénéfice net de 125 000 \$. Cette modification n'a eu aucun effet sur les résultats de l'exercice terminé le 29 février 2004. Le bilan au 29 février 2004 a été retraité afin d'augmenter les créditeurs de 1 280 000 \$, d'augmenter l'actif d'impôts futurs de 395 000 \$ et d'augmenter le déficit de 885 000 \$.

Groupe Bocenor inc.

Notes complémentaires

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

2 – MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Rémunérations et autres paiements à base d'actions

Le 1^{er} mars 2004, la Société a adopté la modification publiée en novembre 2003 par l'ICCA du chapitre 3870, *Rémunération et autres paiements à base d'actions*. Selon cette modification, une charge de rémunération basée sur la méthode de la juste valeur doit être constatée pour toutes les options d'achat d'actions attribuées depuis l'instauration du chapitre 3870. La Société a choisi d'adopter rétroactivement la méthode de la juste valeur, sans retraiter les chiffres des exercices précédents, pour toutes les options d'achat d'actions attribuées depuis le 1^{er} mars 2002. Ainsi, la Société comptabilise une charge de rémunération, basée sur la juste valeur des options à la date d'attribution déterminée selon le modèle Black et Scholes. La charge de rémunération à base d'actions est constatée aux résultats sur la période d'acquisition des options avec une contrepartie au surplus d'apport. Lorsque des options sont exercées, toute contrepartie reçue ainsi que le surplus d'apport se rattachant à ces options sont portés au capital-actions. L'application rétroactive de cette modification a entraîné une augmentation du déficit d'ouverture et du surplus d'apport de 254 000 \$.

Exercice terminé le 29 février 2004

Dépréciation d'actifs à long terme

Le 1^{er} avril 2003, la Société a adopté les nouvelles recommandations du chapitre 3063 du Manuel de l'ICCA, *Dépréciation d'actifs à long terme*. En vertu de ces nouvelles normes, un actif à long terme doit être soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur doit être constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable et qu'elle excède la juste valeur de l'actif. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Société.

Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités

Le 1^{er} mai 2003, la Société a adopté les nouvelles recommandations du chapitre 3475 du Manuel de l'ICCA, *Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités*. En vertu de ces nouvelles normes, les immobilisations corporelles destinées à la vente sont présentées distinctement dans le bilan et des informations additionnelles sont fournies.

Groupe Bocenor inc.

Notes complémentaires

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

3 – CONVENTIONS COMPTABLES

Principe de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive Bonneville International inc., 3542653 Canada inc. et 9041-5951 Québec inc.

Constatation des revenus

En règle générale, les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au moment où les produits sont livrés aux clients.

Une provision pour les coûts de garantie est comptabilisée lorsque la Société constate les produits des ventes. Cette provision est fondée sur les conditions de la garantie, l'expérience historique de la Société et les estimations de la direction au sujet des frais futurs de remplacement ou de réparation.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société est de présenter dans les espèces et quasi-espèces l'encaisse et les placements temporaires dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Évaluation des stocks

Les produits finis et les produits en cours sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Les matières premières sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Groupe Bocenor inc.

Notes complémentaires

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux annuels suivants :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Pavage	Dégressif	4 % et 8 %
Bâtiments et bâtiment locatif	Dégressif	5 % et 10 %
Mobilier	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	35 %
Machinerie et outillage	Dégressif	10 % et 20 %
Matériel roulant	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Logiciels	Linéaire	14 %

Les frais reportés sont composés des frais de démarrage de nouvelles lignes de production. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition d'entreprises sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une dépréciation. Les écarts d'acquisition sont rattachés aux unités d'exploitation et toute dépréciation possible des écarts d'acquisition est détectée en comparant la valeur comptable d'une unité d'exploitation à sa juste valeur. Si une dépréciation possible est identifiée, celle-ci est quantifiée en comparant la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa juste valeur. La juste valeur d'une unité d'exploitation est calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés.

Conversion de devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères de la Société et de son établissement étranger intégré sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date des opérations. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux d'origine. Les gains et les pertes sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Rémunérations et autres paiements à base d'actions

La Société impute aux résultats la rémunération et autres paiements à base d'actions offerte à ses employés et administrateurs, selon la méthode fondée sur la juste valeur pour toutes les options d'achat d'actions attribuées depuis le 1^{er} mars 2002. La juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black et Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des options.

Groupe Bocenor inc.
Notes complémentaires

Aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Impôts sur les bénéfices

La Société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur, à la date des états financiers, pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. La Société comptabilise les actifs d'impôts futurs seulement lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs se matérialisera.

Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action est calculé en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les titres ou autres contrats visant à émettre des actions étaient exercés en de telles actions au début de l'exercice ou à la date de leur émission si elle est postérieure. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet de dilution des options et des bons de souscription. La méthode du rachat d'actions suppose que le produit découlant de l'exercice des options et des bons de souscription qui sont en dedans du cours sert à racheter les actions à leur cours moyen pendant l'exercice.

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Revenus de location	206	279
Intérêts sur la dette à court terme inclus dans les autres frais financiers	575	515
Frais de recherche et de développement	665	563
<u>Perte de change</u>	107	457
Aide gouvernementale	3	10
Avantages sociaux (a)	304	264

- (a) Correspond aux cotisations de l'employeur à des régimes de retraite à cotisations déterminées au bénéfice de certains groupes d'employés. Ce montant comprend également la cotisation de la Société pour favoriser l'acquisition d'actions du Fonds de Solidarité des Travailleurs du Québec (FTQ) par les employés.

Groupe Bocenor inc.
Notes complémentaires

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

5 – POSTES EXCEPTIONNELS

Réorganisation financière et opérationnelle

La Société, n'ayant pu rencontrer les conditions de ses prêteurs dans le délai requis, a, le 11 juin 2004, déposé un avis d'intention de faire une proposition aux termes de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Le 25 juin 2004, la Société a soumis une proposition aux termes de la même loi et cette proposition a été acceptée le 14 juillet 2004, laquelle a été ratifiée par la Cour supérieure le 5 août 2004. La proposition de la Société prévoit un remboursement de 5 000 000 \$ aux créanciers ordinaires. Un premier versement de 3 500 000 \$ a été effectué le 29 octobre 2004 et le solde de 1 500 000 \$ doit être remboursé avant le 30 juin 2005.

Le 30 août 2004, une Société de financement a prêté la somme de 30 000 000 \$ dont 12 000 000 \$ pour un emprunt à terme et 18 000 000 \$ pour un crédit d'exploitation afin de repayer les anciens prêteurs.

Concurremment, les deux principaux actionnaires de la Société ont chacun investi 7 000 000 \$ en actions ordinaires de la Société. De plus, un de ces actionnaires a accepté de convertir les actions privilégiées rachetables classées à titre de passif et les dividendes sur les actions privilégiées classées à titre de passif en actions ordinaires pour un montant totalisant 2 756 000 \$.

Les éléments liés à la réorganisation financière et opérationnelle se chiffrent à 16 926 000 \$. Le tableau ci-après résume les items constatés à titre d'éléments exceptionnels :

	\$
Gain sur le règlement d'emprunts à terme	7 794
Gain relatif à la proposition concordataire	13 914
Honoraires professionnels liés à la réorganisation financière incluant la radiation de frais de financement reportés au montant de 150 000 \$	(2 431)
Coûts afférents à la fermeture d'une usine (a)	(1 881)
Restructuration des opérations	(470)
Gain exceptionnel	<u>16 926</u>

(a) Dans le cadre de son plan de réorganisation des opérations, la Société a annoncé le 21 janvier 2005 la fermeture de son usine de produits d'aluminium située à Bois-des-Filions (QC) effective le 1^{er} avril 2005. Les coûts afférents à cette fermeture se détaillent ainsi :

	\$
Radiation pour baisse de valeur des immobilisations	429
Radiation des frais reportés	298
Dévaluation des stocks	680
Frais relatifs au bail	406
Indemnités salariales	68
	<u>1 881</u>

Groupe Bocenor inc.**Notes complémentaires**

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

5 – POSTES EXCEPTIONNELS (suite)

Les sommes à payer et les provisions au 28 février 2005 afférentes aux charges exceptionnelles s'élèvent à 911 000 \$, dont une portion de 453 000 \$ relative à la fermeture de l'usine de produits d'aluminium située à Bois-des-Filions (QC). Ces montants sont compris dans le poste « Comptes fournisseurs et frais courus ».

6 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le taux effectif d'imposition est différent du taux réglementaire en vigueur. Cette différence résulte des éléments suivants :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Impôts sur les bénéfices (recouvrement) établis selon les taux réglementaires au Canada (31 % en 2005 et 2004)	3 768	(916)
Dividendes sur les actions privilégiées rachetables et les actions privilégiées de renflouement classées à titre de passif non déductibles	31	344
Dépenses non déductibles	58	60
Écart entre le taux d'imposition américain et le taux d'imposition canadien relativement aux résultats de l'établissement étranger	(114)	(47)
Non constatation des pertes fiscales de l'établissement étranger	464	
Autres éléments	75	(35)
Impôts futurs à l'état des résultats consolidés	4 282	(594)

L'incidence fiscale des principaux écarts temporaires et des pertes fiscales inutilisées qui donnent lieu à l'actif d'impôts futurs de la Société s'établit comme suit:

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Pertes reportées	678	3 210
Immobilisations amortissables	(43)	1 996
Charges dont la déduction fiscale est reportée	1 249	960
	1 884	6 166

Groupe Bocenor inc.
Notes complémentaires

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

6 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

Pertes non constatées de l'établissement étranger

En sus des pertes d'exploitation pour lesquelles un actif d'impôts futurs a été constaté, l'établissement étranger dispose de pertes d'exploitation pour lesquelles l'actif d'impôts futurs n'est pas inscrit aux états financiers. Ces pertes susceptibles de réduire les impôts sur les bénéfices des exercices futurs s'élèvent à 1 383 000 \$ et pourront être reportées dans les délais suivants :

	\$
2020	22
2021	145
2022	232
2024	315
2025	669
	<u>1 383</u>

7 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Débiteurs	2 324	(50)
Stocks	366	(1 061)
Frais payés d'avance et autres	(351)	32
Comptes fournisseurs et frais courus et somme à payer dans le cadre de la proposition concordataire	9 182	757
Impôts sur les bénéfices	62	(92)
Dividendes sur les actions privilégiées classées à titre de passif	100	99
	<u>11 683</u>	<u>(315)</u>

La variation des créiteurs ne tient pas compte des montants dus sur ajout d'immobilisations et de frais reportés.

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts, aux dividendes et aux impôts sur les bénéfices des activités d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Intérêts versés	2 097	1 861
Dividendes versés sur les actions privilégiées classées à titre de passif		1 011
Impôts sur les bénéfices versés (encaissés)	(62)	92

La Société a fait l'acquisition d'immobilisations par voie de contrats de location-acquisition pour un montant de 1 129 000 \$ (258 000 \$ en 2004).

Groupe Bocenor inc.**Notes complémentaires**

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

8 - DÉBITEURS

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Comptes clients	9 410	11 190
Dépôt de garantie auprès d'une société contrôlée par un administrateur (note 22)	250	750
Autres montants à recevoir	44	88
	<u>9 704</u>	<u>12 028</u>

9 - STOCKS

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Produits finis	1 258	1 494
Produits en cours	1 615	1 829
Matières premières	6 810	6 726
	<u>9 683</u>	<u>10 049</u>

10 - PLACEMENTS

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Effet à recevoir, 4 %, encaissable par versements semi-annuels de 25 000 \$ plus les intérêts, échéant en juin 2005	25	75
Partie encaissable à court terme	25	50
	<u>25</u>	<u>25</u>

Groupe Bocenor inc.**Notes complémentaires**

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

11 - IMMOBILISATIONS

			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrains	775		775
Terrain afférent à un immeuble locatif	75		75
Pavage	196	71	125
Bâtiments	14 446	6 026	8 420
Bâtiment locatif	1 191	428	763
Mobilier	1 982	1 744	238
Équipement informatique	1 956	1 713	243
Machinerie et outillage	31 238	18 881	12 357
Matériel roulant	3 615	3 396	219
Améliorations locatives	378	139	239
Dépôts sur immobilisations	149		149
	56 001	32 398	23 603
Biens loués en vertu de contrats de location- acquisition			
Mobilier	176	112	64
Équipement informatique	1 245	1 080	165
Machinerie et outillage	1 948	512	1 436
Matériel roulant	1 094	800	294
	60 464	34 902	25 562

Groupe Bocenor inc.
Notes complémentaires

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

11 - IMMOBILISATIONS (suite)

			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrains	781		781
Pavage	196	66	130
Bâtiments	14 645	5 616	9 029
Mobilier	1 970	1 686	284
Équipement informatique	1 917	1 645	272
Machinerie et outillage	31 997	17 911	14 086
Matériel roulant	3 583	3 317	266
Améliorations locatives	378	121	257
Dépôts sur immobilisations	61		61
	<u>55 528</u>	<u>30 362</u>	<u>25 166</u>
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition			
Mobilier	162	98	64
Équipement informatique	1 245	991	254
Machinerie et outillage	833	352	481
Matériel roulant	1 094	674	420
	<u>58 862</u>	<u>32 477</u>	<u>26 385</u>

12 - IMMOBILISATIONS DESTINÉES À LA VENTE

Au 28 février 2005, la Société détient deux immeubles et de l'équipement dont elle a l'intention de se départir dans les meilleurs délais possibles et dont le coût non amorti est rajusté à la valeur de réalisation estimative lorsque celle-ci est inférieure. Le coût non amorti de ces immobilisations s'élève à 828 000 \$ (2 349 000 \$ en 2004 pour trois immeubles).

Au cours de l'exercice, la Société a imputé des moins-value sur ces actifs pour un montant de 708 000 \$, dont 279 000 \$ est inclus au poste amortissement et moins-value et 429 000 \$ au titre de dévaluation d'actifs inclus dans les postes exceptionnels. De plus, un immeuble détenu au 29 février 2004 a été vendu et le gain réalisé au montant de 317 000 \$ est présenté au poste « Gain sur la cession d'actifs » à l'état des résultats. Un immeuble détenu au 29 février 2004 a été reclassé dans les immobilisations en raison d'un accord de location-exploitation à long terme.

Groupe Bocenor inc.
Notes complémentaires

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

13 - ACTIFS INCORPORELS ET FRAIS REPORTÉS

			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Logiciels	1 103	685	418
Logiciels loués en vertu de contrats de location- acquisition	1 482	1 058	424
Brevet	28	28	
	<u>2 613</u>	<u>1 771</u>	<u>842</u>
Frais reportés			<u>140</u>
			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Logiciels	1 013	562	451
Logiciels loués en vertu de contrats de location- acquisition	1 482	847	635
Brevet	28	28	
	<u>2 523</u>	<u>1 437</u>	<u>1 086</u>
Frais reportés			<u>706</u>

14 - EMPRUNT BANCAIRE

La Société bénéficie d'un crédit d'exploitation autorisé maximal de 18 000 000 \$. Le crédit d'exploitation porte intérêt au taux du marché des acceptations bancaires plus 3,5 % (6,1 % au 28 février 2005, 6 % au 29 février 2004) échéant en août 2007. Le crédit d'exploitation est garanti par l'universalité des biens meubles et immeubles, dont plus spécifiquement les créances et les stocks et comporte certaines exigences dont le respect de certains ratios financiers.

Groupe Bocenor inc.**Notes complémentaires**

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

15 - CRÉDITEURS

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	9 284	15 250
Dû sur ajout d'immobilisations et de frais reportés		150
	<u>9 284</u>	<u>15 400</u>

16 - DETTE À LONG TERME

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Emprunt à terme, taux du marché des acceptations bancaires plus 4 % (6,6 % au 28 février 2005), garanti par l'universalité des biens meubles et immeubles, remboursable par versements mensuels de 154 500 \$ plus les intérêts, échéant en août 2007 (a)	11 228	
Emprunt à terme envers un syndicat bancaire, taux préférentiel plus 2 % (6,25 % au 29 février 2004), remboursable par versements mensuels de 166 667 \$, remboursé en août 2004 (a)		2 500
Emprunt à terme envers un syndicat bancaire découlant du rachat des actions privilégiées de renflouement en octobre 2003, taux préférentiel plus 2,75 % (7 % au 29 février 2004), remboursable par versements mensuels de 240 592 \$, remboursé en août 2004 (a)		28 842
Effets à payer, sans intérêts, réglés dans le cadre de la proposition concordataire		266
Obligations relatives aux biens loués, intérêts variant de 5,5 à 9,5 %, échéant à différentes dates jusqu'en 2010	1 582	1 526
	12 810	33 134
Versements exigibles à court terme	2 332	3 170
	10 478	29 964
Dettes sujettes à un remboursement anticipé en raison du non respect de conditions restrictives		29 342
	<u>10 478</u>	<u>622</u>

Groupe Bocenor inc.
Notes complémentaires

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

16 - DETTE À LONG TERME

- (a) Ces emprunts sont garantis par l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs, corporels et incorporels. Ils comportent certaines exigences dont le respect de certains ratios financiers.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Dette à	Obligations relatives	
	long terme	aux biens loués	
	Capital	Capital	Intérêts
	\$	\$	\$
2006	1 854	478	92
2007	1 854	279	69
2008	7 520	183	53
2009		194	41
2010		149	29
2011 et suivantes		299	18

Groupe Bocenor inc.
Notes complémentaires

Aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

17 - ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE RENFLOUEMENT CLASSÉES À TITRE DE PASSIF

Lors d'une restructuration financière en mai 2001, le syndicat bancaire avait souscrit à 30 000 000 actions de catégorie «B» d'une filiale créée exclusivement à cette fin dans le cadre d'une décision anticipée des autorités fiscales. Cette filiale avait, par la suite, acquis du syndicat bancaire un prêt de 30 000 000 \$, permettant au syndicat bancaire de maintenir ses garanties sur les actifs de la Société.

Les caractéristiques de ces actions de la filiale étaient comme suit:

Actions de catégorie «B» d'une valeur nominale de 1 \$, non votantes, non participantes, dividende mensuel préférentiel et cumulatif calculé sur le prix de rachat des actions, à un taux égal à la différence entre 100 % et le taux d'imposition du prêteur, multiplié par le taux préférentiel du prêteur majoré de 2,75 %. Les actions sont rachetables au gré de la société et obligatoirement annuellement en fonction de l'excédent de trésorerie établi selon les états financiers consolidés de la société mère selon la définition prévue à la convention et aussi lors de la vente d'éléments d'actifs hors du cours normal des affaires.

	2004	
	Nombre d'actions	Montant \$
Solde au début	28 909 134	28 909
Rachats obligatoires	(38 114)	(38)
Rachat additionnel	(28 871 020)	(28 871)
Solde à la fin		

Le 31 octobre 2003, la filiale a procédé au rachat des actions à même le produit de la cession du prêt qu'elle avait consenti à Groupe Bocenor inc. Le financement par voie d'actions privilégiées de renfloement a été remplacé par un financement par voie d'emprunt à terme avec le syndicat bancaire.

Groupe Bocenor inc.**Notes complémentaires**

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

18 - ACTIONS PRIVILÉGIÉES RACHETABLES CLASSÉES À TITRE DE PASSIF**Autorisé (note 19)**

	2005		2004	
	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$
Émis et payé				
Actions privilégiées de catégorie «D»				
Solde au début	2 000 000	2 000	2 000 000	2 000
Conversion en actions ordinaires (note 20)	(2 000 000)	(2 000)		
Solde à la fin			2 000 000	2 000

19 - CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ

Actions ordinaires, sans valeur nominale, nombre illimité, votantes et participantes.

Actions privilégiées de catégorie «A», sans valeur nominale, nombre illimité, non votantes, 6 % non cumulatif, rachetables au montant du capital versé au gré de la Société, ou du détenteur dans des circonstances exceptionnelles.

Actions privilégiées de catégorie «D», sans valeur nominale, nombre illimité, non votantes, non participantes, dividende fixe et cumulatif de 0,10 \$ l'action par année civile, payable trimestriellement, rachetables au prix de 1 \$ l'action au gré de la Société en tout temps ou au gré du détenteur à compter d'un appel public à l'épargne par la Société, rachetables obligatoirement à compter du 30 septembre 2001 par tranches trimestrielles de 150 000 \$. En cas de défaut de la Société de procéder à un rachat trimestriel obligatoire ou de déclarer le dividende pour trois trimestres consécutifs ou non, le détenteur aura l'option de convertir ses actions de catégorie «D» en actions ordinaires à un prix de conversion à être établi en relation avec le cours des actions ordinaires à la Bourse de Toronto moins la décote maximale permise.

Groupe Bocenor inc.
Notes complémentaires

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

20 - CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET PAYÉ

	2005		2004	
	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$
Actions ordinaires				
Solde au début (a)	13 823 427	27 579	13 823 427	27 579
Conversion des actions privilégiées de catégorie «D» (b)	2 944 035	2 756		
Émission au comptant (c)	15 909 107	13 978		
Solde à la fin	<u>32 676 569</u>	<u>44 313</u>	<u>13 823 427</u>	<u>27 579</u>
Actions privilégiées de catégorie «A»				
Solde au début et à la fin	<u>212 500</u>	<u>213</u>	<u>212 500</u>	<u>213</u>
		<u>44 526</u>		<u>27 792</u>

(a) Le 15 décembre 2004, la Société a procédé au regroupement des actions ordinaires à raison d'une action nouvelle pour chaque quatre actions détenues. Le nombre d'actions présenté dans le tableau tient compte du regroupement rétroactivement.

(b) Le 31 août 2004, les 2 000 000 actions de catégorie «D» d'une valeur de 2 000 000 \$ plus les dividendes accumulés y afférents au montant de 755 614 \$ ont été convertis en actions ordinaires.

(c) Moins des frais d'émission de 22 000 \$.

Au 29 février 2004, 250 000 bons de souscription, émis dans le cadre de financements réalisés au cours des exercices antérieurs, étaient en circulation. Chaque bon conférait à son détenteur le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société. Une tranche de 125 000 bons portant un prix de souscription de 7,52 \$ l'action a expiré le 19 novembre 2004 alors qu'une seconde tranche de 125 000 bons portant un prix de souscription de 7,16 \$ l'action a expiré le 28 février 2005.

Le 24 février 2001, la Société a octroyé à Investissement Québec une option d'achat d'actions ordinaires portant sur 368 421 actions au prix de 2,28 \$ par action en considération de la garantie de prêt. L'option peut être levée en tout temps pendant une période de 5 ans à compter de son octroi.

Groupe Bocenor inc.

Notes complémentaires

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

20 - CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET PAYÉ (suite)

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit l'octroi d'options à des administrateurs, des dirigeants et des employés cadre de la Société et de ses filiales. La gestion du régime d'options d'achat d'actions est sous la direction du Conseil d'administration de la Société. Le Conseil a pleine autorité relativement à l'interprétation et à l'application du régime d'options d'achat d'actions et à l'adoption des règles, modalités ou autres mesures qu'il juge nécessaires ou souhaitables pour la gestion du régime d'options d'achat d'actions. Le nombre total d'actions autorisées à des fins d'émission aux termes du régime d'options d'achat d'actions est actuellement de 691 170 actions ordinaires. Les options doivent être levées pendant la période et selon les conditions fixées au moment de l'octroi. La durée des options d'achat d'actions ne peut excéder dix (10) ans de la date de l'octroi initial. Le prix de levée payable pour chaque action ordinaire faisant l'objet d'une option est établi par le conseil d'administration à la date de son octroi, mais ce prix ne peut en aucun cas être inférieur au cours de clôture de la Bourse de Toronto des actions le jour précédant leur octroi. Au cours de l'exercice, 37 500 options ont été octroyées à des dirigeants et employés cadre et 25 500 options ont été octroyées à des administrateurs. Les droits sur les options octroyées aux dirigeants et employés cadre deviendront acquis par tranches égales sur une période de 3 ans à compter du 28 février 2005 alors que les options octroyées aux administrateurs sont exerçables dès leur octroi.

La juste valeur de chaque attribution d'options a été estimée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des données moyennes pondérées suivantes :

- Taux d'intérêt sans risque de 4,75 % (5,5 % en 2004);
- Rendement de l'action de 0 % (0 % en 2004);
- Durée prévue de 6,6 ans (7,6 ans en 2004);
- Volatilité de 100 % (110 % en 2004).

La moyenne pondérée de la juste valeur des options sur actions attribuées depuis le début de l'exercice est de 0,84 \$ (2,16 \$ en 2004).

Le modèle d'évaluation du prix des options Black et Scholes a été développé dans le but de déterminer la juste valeur des options négociables qui ne sont pas assujetties à des restrictions d'acquisition et qui sont totalement transférables. Les modèles d'évaluation du prix des options nécessitent également des évaluations dont le niveau de subjectivité est élevé et incluent le degré de volatilité attendu des actions sous-jacentes. Puisque tout changement apporté aux hypothèses peut affecter de manière appréciable les évaluations des justes valeurs, la direction est d'avis que l'utilisation de ces modèles d'évaluation ne fournit pas une mesure unique fiable de la juste valeur des options sur actions de la Société.

Groupe Bocenor inc.
Notes complémentaires

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

20 - CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET PAYÉ (suite)

Le coût de rémunération constaté pour l'exercice terminé le 28 février 2005 est de 40 867 \$. Antérieurement, la Société ne constatait aucun coût de rémunération pour son régime d'options d'achat d'actions. Si le coût de rémunération avait été déterminé en fonction de la juste valeur, à la date d'attribution, des options consenties conformément à la méthode de comptabilisation à la juste valeur des rémunérations à base d'actions, la charge constatée aurait été de 104 000 \$, la perte nette aurait été de 2 464 000 \$ et la perte par action de base et diluée aurait été de 0,18 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2004.

Les changements survenus au cours de l'exercice, en tenant compte rétroactivement du regroupement d'actions survenu le 15 décembre 2004, se détaillent comme suit :

	2005		2004	
	Nombre d'options (en milliers)	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options (en milliers)	Prix de levée moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	321	\$ 3,56	281	\$ 3,72
Attribuées	63	1,00	45	2,52
Annulées	(28)	3,02	(5)	4,60
Solde à la fin de l'exercice	<u>356</u>	<u>3,14</u>	<u>321</u>	<u>3,56</u>
Options pouvant être levées à la fin de l'exercice	<u>326</u>		<u>260</u>	

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat d'actions en cours au 28 février 2005:

Fourchettes des prix de levée	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options en cours au 28 février 2005 (en milliers)	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées au 28 février 2005 (en milliers)	Prix de levée moyen pondéré
\$			\$		\$
0,92 – 1,08	63	9,74	1,00	38	1,04
2,00 – 3,20	231	6,88	2,49	226	2,49
6,00 – 8,80	62	2,56	7,74	62	7,74
	<u>356</u>	<u>6,64</u>	<u>3,14</u>	<u>326</u>	<u>3,32</u>

Groupe Bocenor inc.
Notes complémentaires

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

20 - CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET PAYÉ (suite)

Bénéfice par action

Le bénéfice net (la perte nette) par action et le bénéfice net (la perte nette) dilué(e) par action ont été calculés comme suit en tenant compte rétroactivement du regroupement d'actions survenu le 15 décembre 2004 :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Numérateur		
Bénéfice net (perte nette)	7 872	(2 360)
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré de base d'actions	23 224 169	13 823 427
Effet des titres dilutifs		
Options d'achat d'actions	3 350	
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	23 227 519	13 823 427
Bénéfice net (perte nette) par action		
De base	0,34	(0,17)
Dilué	0,34	(0,17)

Aux fins du calcul du bénéfice dilué par action en 2005, 293 375 options d'achat d'actions n'ont pas été prises en compte en raison de leur effet antidilutif.

Pour l'exercice terminé le 29 février 2004, les bons de souscriptions et les options d'achat d'actions pouvant éventuellement être exercés ont eu un effet antidilutif sur la perte par action de sorte que les pertes par action de base et diluées sont restées les mêmes.

21 - ENGAGEMENTS

La Société est engagée d'après des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2013 à verser une somme de 2 814 015 \$ pour des bâtiments et du matériel roulant. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 466 346 \$ en 2006, 451 570 \$ en 2007, 408 498 \$ en 2008, 372 314 \$ en 2009 et 295 140 \$ en 2010. Certains de ces contrats de location comportent une option de renouvellement.

La société est engagée au 28 février 2005 pour un montant de 678 548 \$ relativement à l'acquisition d'équipement dont une portion au montant de 148 905 \$ est constituée de dépôts effectués à cette date et comptabilisés dans les états financiers. La société a également conclu une entente d'approvisionnement à long terme échéant en 2011 pour l'achat de composantes de ses unités scellées d'un montant approximatif de 1 544 000 \$.

Groupe Bocenor inc.
Notes complémentaires

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

22 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, dans le cours normal des affaires, la Société a réalisé certaines opérations avec des entreprises contrôlées par des administrateurs de la Société. Les opérations, mesurées à la valeur d'échange, se détaillent ainsi :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Ventes de biens	62	5
Achats de biens		35
Charges locatives	634	449
Frais de gestion	329	263
<u>Frais financiers</u>		56

De plus, une de ces entreprises a fourni au bénéfice de la Société une lettre de crédit au montant de 250 000 \$ dans le cadre de l'obtention d'une ligne de cautionnement. Un dépôt de 250 000 \$ a été versé à cette entreprise en garantie de cette lettre de crédit.

23 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers:

- Instruments financiers à court terme

Les actifs et passifs financiers à court terme sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

- Placements

La juste valeur de l'effet à recevoir est comparable à la valeur comptable compte tenu qu'il porte intérêt à des taux se rapprochant de ceux du marché et de son échéance rapprochée.

- Dette à long terme et actions privilégiées classées à titre de passif

Au 28 février 2005, il n'y a pas de différence importante entre la juste valeur et la valeur comptable de la dette à long terme étant donné que les emprunts importants portent intérêt à taux flottants ou ont été contractés au cours de l'exercice.

Au 29 février 2004, la juste valeur de la dette à long terme et des actions privilégiées classées à titre de passif avait été déterminée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux dont la Société aurait pu se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires, à l'exception des dividendes à payer sur les actions privilégiées classées à titre de passif pour lesquelles il n'y avait pas d'instruments comparables sur le marché.

Groupe Bocenor inc.
Notes complémentaires

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

23 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

À la date du bilan, la juste valeur estimative des instruments financiers, à l'exception des instruments financiers à court terme, se détaille comme suit:

	Juste Valeur	2005 Valeur comptable	Juste valeur	2004 Valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
<u>Placements</u>	25	25	75	75
Dette à long terme, actions privilégiées classées à titre de passif et dividendes sur les actions privilégiées	12 810	12 810	35 755	35 790

Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison des espèces et quasi-espèces, des débiteurs et des créditeurs libellés en dollars américains. Au 28 février 2005, les actifs libellés en dollars américains représentent des espèces et quasi-espèces et des débiteurs totalisant 1 666 000 \$ US (1 963 000 \$ US au 29 février 2004); les créditeurs libellés en dollars américains totalisent 310 000 \$ US (560 000 \$ US au 29 février 2004).

La Société ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée.

24 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Par secteurs géographiques

	Canada	Etats-Unis	2005 Total
	\$	\$	\$
Chiffre d'affaires	94 017	26 209	120 226
Immobilisations et écart d'acquisition	26 470	42	26 512
			2004
	Canada	Etats-Unis	Total
	\$	\$	\$
Chiffre d'affaires	97 968	28 501	126 469
Immobilisations et écart d'acquisition	27 321	14	27 335

Les ventes sont attribuées selon le pays de domiciliation des clients.

Groupe Bocenor inc.

Notes complémentaires

aux 28 février 2005 et 29 février 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

25 – ÉVENTUALITÉS

La Société fait l'objet de diverses réclamations pour lesquelles la direction estime qu'une provision suffisante a été constituée en cas de dénouements défavorables.

26 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Renseignements corporatifs

Conseil d'administration (en date du 25 mai 2005)

Christopher M. Wood

Président du conseil d'administration
Groupe Bocenor inc.
Président et chef de la direction
Blue Mountain Wallcoverings Inc.

Dennis Wood ⁽¹⁾

Président et Chef de la direction
DWH inc.
Président et chef de la direction intérimaire
Groupe Bocenor inc.

Marc Bélanger ^{(1) (3)}

Administrateur de sociétés

Normand Bélanger, C.R.I. ^{(1) (3)}

Vice-président principal
Fonds de solidarité FTQ

André Bougie, CA ^{(1) (2) (3)}

Directeur de portefeuille - Redressement
Fonds de solidarité FTQ

Bastien Dion ^{(2) (3)}

Chargé de cours
Université de Sherbrooke, faculté de l'Administration

Jean Pierre Ouellet ⁽²⁾

Vice-président du conseil d'administration
RBC Dominion valeurs mobilières inc.

Pierre Simard ⁽³⁾

Président
The Champlain Group

Christopher Southey

Président et chef de la direction
De Ball inc.

- 1) Membre du comité exécutif
- 2) Membre du comité de vérification et de régie d'entreprise
- 3) Membre du comité des ressources humaines

Dirigeants

Christopher M. Wood

Président du conseil d'administration

Dennis Wood

Président et chef de la direction intérimaire

Michel Harvey, CA

Vice-président, finances

Yves Poirier

Vice-président, opérations

Edgar Cormier, CA

Président, division Multiver

Registraire et agent de transfert

Trust Banque Nationale

Vérificateurs

Raymond Chabot Grant Thornton

Communications financières

Lefebvre communications financières inc.

Inscription boursière

Symbole : GBO

Bourse de Toronto

Notice annuelle

La notice annuelle de Groupe Bocenor est disponible sur les sites Internet de SEDAR (www.sedar.com) et de Groupe Bocenor inc. (www.bocenor.com) ou en adressant une demande écrite à la Société.

Groupe Bocenor inc.

274, rue Duchesnay, C.P. 1000

Ste-Marie de Beauce

(Québec) G6E 3C2

Téléphone : (418) 387-7723

Télécopieur : (418) 387-3904

courriel : corpo@bocenor.com